



Numéro 242

Le journal de la section SUD Inetum de Solidaires Informatique

Février 2026

Nos réseaux



Sommaire

NAO : Salaires en berne !.....	1
Le forfait mobilité durable.....	2
Clic ! Chronotime ! Clic ! Clic !.....	3
Congés payés en arrêt maladie : réclamez les !.....	3
Que gère l'IA dans SuccessFactors	4
Les brèves.....	5
Scandale chez Capgemini !.....	5
« Prenez soin de vous » ou plutôt « Prenez sur vous ».....	6

RÉUNION EN LIGNE

Prochaine réunion lundi
16 février 2026
à partir de 17 heures

Actualités sociales
& discussions libres

Réunion en ligne :

[https://meet.solidairesinformatique.org/
sudinetum-reunion-en-ligne](https://meet.solidairesinformatique.org/sudinetum-reunion-en-ligne)



NAO : salaires en berne !

Les NAO sont terminées et la direction propose actuellement à la signature des organisations syndicales un accord bien loin des revendications que nous portons.

Nos demandes étaient pourtant appuyées et étayées grâce à vos nombreuses réponses à notre questionnaire.

Celles-ci mettent en avant :

- la nécessité de mettre en place une politique salariale ambitieuse pour éviter les départs et le découragement, pour récompenser les efforts et sacrifices consentis par chacun·e dans l'exercice de nos missions parfois éloignées, souvent difficiles mais exercées avec sérieux.
- la nécessité de mettre en place des mesures fortes pour faire face à la montée alarmante de risques psycho-sociaux liées aux réorganisations, à la pression devenue trop souvent insoutenable et au manque d'interlocuteurs sérieux et à l'écoute.

La direction a fait le choix inverse, privilégiant toujours un actionnaire averse et ses managers peu scrupuleux.

L'enveloppe pour les salaires était de 2 % en 2025, **elle baisse encore à 1,7 % cette année.**

Celle-ci s'articule à environ 1,5% pour les augmentations individuelles (sans contrôle d'objectivité et en toute opacité) et 0,2 % pour des augmentations collectives :

- 3% pour les salaires inférieurs à 33 000 €
- 3% pour les salarié.es de moins de 26 ans au 1er juillet 2026
- une enveloppe pour les salarié.es non-augmenté.es depuis le 31 décembre 2021
- une enveloppe pour l'égalité femmes / hommes
- une enveloppe de rattrapage pour les salarié.es en modalité 2 afin qu'ils perçoivent en 2025 au minimum le plafond annuel de la sécurité sociale soit 47 100 €.

Au-delà de ces mesures bien insuffisantes, la date d'application est décalée d'avril à juillet pour les enveloppes collectives. Les augmentations individuelles pourront se faire en avril ou en octobre au choix du manager.

Un calendrier qui permet comme l'an dernier l'économie de plusieurs millions d'euros.

Solidaires Informatique dénonce une enveloppe bien trop faible et des critères opaques, parfois même discriminatoires.

Suite en page 2



Le faible geste de la direction sur les accessoires de salaires n'a que peu de chance de convaincre à la signature nos adhérent·es actuellement consultés :

- Revalorisation de la prime Borloo (trajet supérieur à 1h30)
- Prime repas pour les travailleur·ses de nuit
- Mise en place du Forfait Mobilité Durable permettant d'élargir les bénéficiaires des utilisateurs de mobilité douce et économe (transport en commun, vélo, co-voiturage).

Nous détaillons cette mesure dans l'article ci-après :

Le forfait mobilité durable

C'est une revendication portée par Solidaires Informatique depuis plusieurs années qui encourage l'utilisation de mobilité douce favorisant les économies d'énergies polluantes et donne du pouvoir d'achat vers une consommation ciblée et incitative.

Cette année, la direction a donc décidé de mettre en œuvre ce dispositif. Une victoire ? Pas vraiment ! Si l'intention est bonne, cette mesure sera financée par les seul·es salarié·es, puisqu'elle s'accompagne d'une **baisse drastique des remboursements des abonnements transport de 70 % à 50 %**. Cette baisse représente une perte de 200 € environ pour les franciliens, parfois plus pour les utilisateurs de TER en région. Une mesure donc auto-financée par les salarié·es et qui permet à Inetum de redorer son blason et d'enrichir son RSE sans investissement financier.

Ce forfait mobilité durable présente malgré tout des avantages pour les salarié·es qui pourront en bénéficier.

Voici les grandes lignes de son fonctionnement :

Chaque salarié·e bénéficiera d'un compte géré par le prestataire Swile qui sera alimenté chaque mois de :

- 10 € pour les bénéficiaires d'un remboursement d'abonnement transport
- 20 € pour les autres

Le solde est utilisable sur l'année civile et sera donc réinitialisé chaque début d'année. Pas de report possible : il est donc perdu pour les salarié·es mais pas pour la direction !

Le dispositif débutant cette année en juillet, ce sera donc un montant de 60 ou 120 € qui sera utilisable en 2026 puis 120 ou 240 € les années suivantes.

Astuce ! les dépenses peuvent être effectuées en fonction des besoins au cours de l'année et demandées à être remboursées en fin d'année lorsque le compte aura atteint son plafond (le 31 décembre au plus tard).

Comment utiliser ces sommes ?

Le forfait mobilité permet de financer :

- les dépenses liées à l'utilisation du vélo (achat, entretien, réparation)
- les indemnités kilométriques pour le conducteur d'un véhicule effectuant du co-voiturage
- les titres de transports en commun unitaire

Solidaires Inetum salue la mise en place de ce dispositif mais désapprouve un financement uniquement supporté par les salarié·es et regrette un plafond faible alors que la législation permet un financement jusqu'à 900 € par an.

L'urgence climatique mérite des engagements et des financements par les entreprises à la hauteur des enjeux !





Clic ! Clic ! Chronotime ! Clic ! Clic ! Clic !

C'est le grand jour, le CRA35 va disparaître !

Adieu interface vintage, bienvenue dans l'interface du clic et du sablier infini.



Après des années d'annonces, des mois de retard, cette fois le projet semble aboutir mais, à vrai dire, c'est le bond en avant dans le vide. **Très peu d'informations ont filtré, le CSEC n'a pas été convié aux démonstrations, encore moins aux développements ou au cahier des charges.** Pourtant saisir notre activité, ce n'est pas rien : ce sont des relances à n'en plus finir, des injonctions à respecter les demandes de saisies anticipées, des minutes de perdues chaque semaine.

Cette nouvelle version aurait pu être l'occasion de revoir l'expérience utilisateur pour simplifier la saisie et l'architecture pour augmenter les performances.

Si vous avez suivi les premières séances de sensibilisation, quelles sont vos impressions ?

On y a vu des vidéos où le mot CLIC était répété à foison pour chaque jour de télétravail par exemple : **"cliquez là, cliquez là, cliquez là, cliquez là, ..." et encore ce maudit sablier à la validation !**

On verra à la fin du mois mais ce n'est guère engageant. Le CRA35 était désuet mais en 30 secondes on avait saisi tous nos jours de télétravail, le client, la ville, la loi Borloo, le travail de nuit et les heures supp ... **Simple et efficace !**

Et demain ?

Inetum vend des prestations de direction de projet, collaboratif, cahiers de charges, attentes clients, ... mais en interne, seuls les coûts sont pris en compte.

Inetum vend des prestations UX/UI mais en interne la réduction des clics, si elle ne s'accompagne pas d'une réduction des coûts, n'est pas une priorité.

Longés payés en arrêt maladie : réclamez les !

Depuis avril 2024, les salarié-es du secteur privé peuvent acquérir des congés payés durant leurs périodes d'arrêt maladie.

Elles et ils peuvent remonter jusqu'en décembre 2009 pour réclamer des rappels de congés payés. Les salarié-es génèrent donc 2 jours de congés payés par mois d'arrêt maladie (et non pas 2,5 jours...).

Sur des salarié-es ayant eu de nombreux arrêts de travail, ou des arrêts de longue durée cela peut représenter **des sommes de plusieurs milliers d'euros**. Les salarié-es en affection longue durée (ALD) qui peuvent avoir eu des arrêts maladie de plus de 3 ans, y sont particulièrement exposé-es.

Malgré la loi très claire, énormément d'employeurs préfèrent jouer la montre et ne pas payer ces rappels de congé payé. **Or à compter du 22 avril 2026 il ne sera plus possible de remonter jusqu'en 2009, mais seulement 2 ans en arrière.** Il est donc absolument nécessaire de réclamer ces rappels de congés payés dès aujourd'hui et de saisir les Prud'hommes si besoin, avant cette date butoir.

Vous pouvez trouver des modèles de lettre pour la demande de régularisation sur Internet ou vous rapprocher des élu-es Solidaires Inetum pour vous aider dans cette démarche.

**VOUS AVEZ EU
DES ARRÊTS MALADIE
ENTRE 2009 ET 2024 ?
RÉCLAMEZ VOS JOURS
DE CONGÉS PAYÉS !**



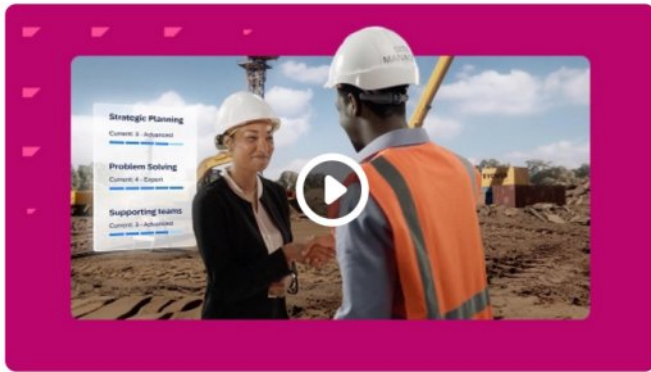
Que gère l'IA dans SuccessFactors ? l'IA contrôle-t-elle notre carrière ?

Inetum fait de SuccessFactors son outil de gestion RH, de suivi de formations, de suivi de carrières, de suivi de compétences...

Comme l'illustre la capture d'écran ci-dessous (site SuccessFactors), cette solution logicielle fait appel à l'IA, dont on ne connaît rien de l'algorithme.

Formez des équipes capables de tout affronter

SAP SuccessFactors HCM réunit des fonctionnalités RH mondiales, une IA et des agents puissants pour optimiser les performances de vos collaborateurs et de votre entreprise, quel que soit le défi.



Gestion agile

Simplifiez les opérations RH et améliorez les expériences avec l'IA intégrée et l'automatisation.

Croissance sensée

Optimisez vos performances grâce à un cadre de compétences piloté par l'IA qui alimente le cycle de vie des talents.

Adaptation fondée

Réagissez avec confiance au changement en vous appuyant sur les insights d'IA exploitables et disponibles dans toute l'entreprise.

Extension facilitée

Coordonnez les RH et le reste de l'entreprise à l'aide d'une plateforme connectée et d'agents d'IA collaboratifs.

[Suivre la visite guidée du produit](#)

Est-ce l'IA qui va juger vos compétences ?

Est-ce l'IA qui va décider de votre évolution de carrière ?

Est-ce l'IA qui va décider de vos augmentations salariales ?

Est-ce l'IA qui va décider de vous virer ?

Selon le code du travail, la mise en œuvre de cette solution aurait nécessité au préalable la consultation du CSEC, ce que la direction a refusé de faire.

De plus chaque salarié-e doit être informé-e selon un principe de transparence, ce que la direction n'a pas fait non plus.

Vous êtes donc en droit de demander, et nous vous encourageons à le faire, quels traitements sont faits de vos données en demandant au responsable de la protection des données et/ou votre manager. Vous pourriez aussi pour des raisons de manque de transparence refuser que vos données soient intégrées à cet outil.

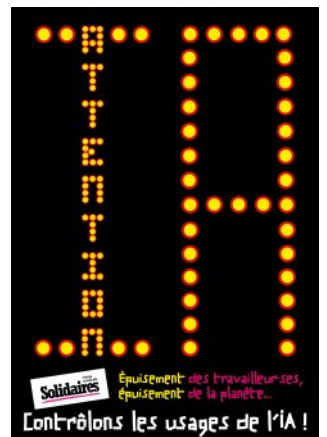
Devant le peu d'empressement de la direction à respecter ses obligations et malgré leur opposition, **le CSEC a voté une expertise sur l'utilisation de l'IA au sein d'Inetum.**

Cette expertise permettra de mettre en lumière le respect, ou non, des obligations imposées aux entreprises de l'usage de l'IA (IA Act⁽¹⁾) et les lois françaises).

Solidaires a publié un document sur l'IA au travail qui pose les enjeux (environnementaux, liberticides, discriminatoires, d'emploi, de profits...) liés à cette révolution.

Nous vous invitons à lire ces 4 pages en cliquant sur l'image à droite

⁽¹⁾ IA Act : Le règlement européen sur l'IA (RIA ou IA Act) est la première législation générale (ou exhaustive) au monde sur l'intelligence artificielle. Il vise à encadrer le développement, la mise sur le marché et l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle (IA), qui peuvent poser des risques pour la santé, la sécurité ou les droits fondamentaux.



Déménagement AURA... la suite !

Comme dans tout déménagement il y aura des gagnant.es, qui se rapprochent, et des perdant.es qui s'éloignent.

L'exercice de savoir qui tombe du côté pile ou du côté face n'est pas simple...

Selon que vous vous déplacez en transports en commun, en vélo ou trottinette, à pied, en voiture ou en train, le résultat n'est pas le même.

Dans ce projet la direction a donc décidé de sortir de l'équation ce qui la dérange :

- Pour le déplacement domicile/agence, 100% des salarié.e.s qui viennent en train sont perdant.es (30 minutes et un abonnement TCL en plus), il suffit de calculer les différences de temps en ne prenant en compte que la voiture et les transports en commun urbains et le tour est joué.

- Un point de deal juste en dessous de l'immeuble Organdi ? Où ça ? Non, personne n'a rien vu, il n'y en a pas !

Mais nous espérons tout de même un point positif. Avec le regroupement des salarié.e.s sur un seul site, les personnes d'Osaône et du Fablab seront peut-être invitées à la galette l'année prochaine... s'il y en a une... **car si l'on peut retenir une chose de ce déménagement, c'est qu'il n'y a pas de petites économies.**

Enquête RPS dans l'Ouest : une direction attentiste !

Au cours du CSE de mi-décembre, le RRH de l'Ouest a accusé le CSE de vouloir lancer une enquête pour risques psychosociaux (RPS) sans avoir tenté au préalable d'échanger avec lui alors que « sa porte est toujours ouverte ».

Le CSE a accepté de reporter le vote de l'enquête avec la promesse du RRH de traiter le sujet avec sa collègue du périmètre concerné avant la fin de l'année.

Si le relais avec la RRH du périmètre a bien été réalisé, celle-ci a ignoré l'urgence de la situation en ne se manifestant que fin janvier, peu de jours avant la réunion plénière du CSE.

Constatant l'absence de réactivité de la direction sur un risque grave, les élu-es ont donc décidé de voter l'enquête pour RPS sur le contrat ANTAI.

Les élu-es Solidaires Informatique déplorent le temps que la direction a fait perdre à l'enquête et les risques éventuels que cela a pu faire encourir aux salarié-es.

Scandale chez Capgemini

Capgemini a mis en vente sa filiale américaine Capgemini Government Solutions (CGS), qui travaille notamment pour l'ICE (Immigration and Customs Enforcement), la police américaine de l'immigration.

Cette décision intervient après une semaine de polémique autour d'un contrat visant à identifier et localiser des personnes étrangères en vue de leur expulsion des États-Unis. "Capgemini a raflé la plus grosse part du marché, avec jusqu'à 365 millions de dollars à la clé. C'est écrit noir sur blanc : **plus la société française localisera de migrants, plus elle pourra empocher d'argent !** Les bonus financiers, en effet, sont basés sur le taux de réussite dans la vérification des adresses des étrangers." (cf franceinfo.fr)

Capgemini refuse d'assumer sa responsabilité, invoquant des contraintes légales qui l'empêcheraient d'exercer un contrôle approprié sur certaines opérations de cette filiale.

L'antifascisme étant l'une des valeurs de Solidaires, nous condamnons fermement cette collaboration de Capgemini avec l'ICE. La CGT Capgemini déclare "On exige un engagement fort de Capgemini, par écrit, notamment sur la révision des contrats en cours dans les domaines du maintien de l'ordre et de l'armement, avec pour objectif de prendre des engagements fermes dans le futur, de ne plus travailler avec ce genre d'entités comme l'ICE"

Solidaires Inetum revendique un engagement identique de la part de la direction d'inetum.

FASCISMOMÈTRE

De la démocratie au contrôle total

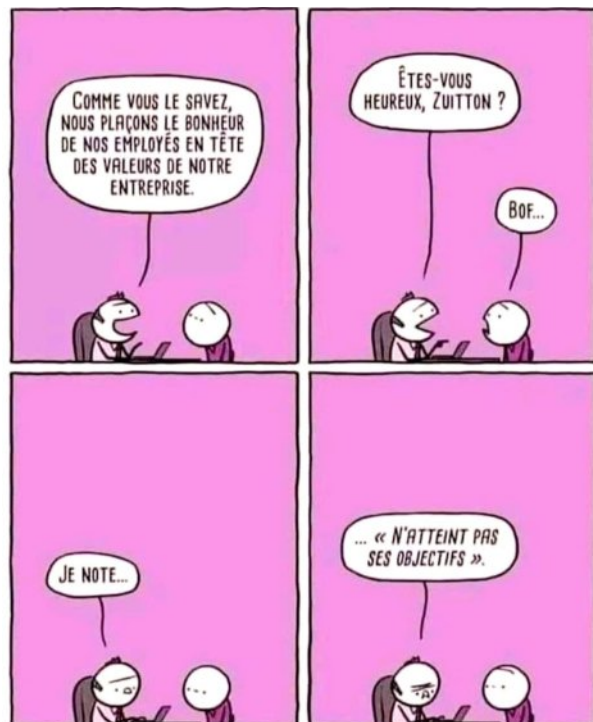
1	LIBERTÉ & PARTICIPATION
2	Respect du pluralisme et des contre-pouvoirs
3	Presse libre et indépendante
4	Droit de manifester garanti
5	Accès équitable à la culture et à l'éducation
6	Justice indépendante
7	VIGILANCE : LES FISSURES
8	Discours sécuritaires permanents
9	Surveillance de masse « pour votre sécurité »
10	Désinformation et propagande douce
11	Réduction des droits syndicaux et associatifs
12	Censure culturelle et académique
13	AUTORITARISME ASSUMÉ
14	Désignation d'ennemis intérieurs
15	Réécriture de l'histoire nationale
16	Répressement des minorités et des journalistes
17	Violence policière impunie
18	Nationalisme identitaire banalisé
19	Personnalisation du pouvoir
20	FASCISME ACTIF
21	Milices, violences politiques, culte du chef
22	Interdiction d'organisations critiques
23	Contrôle de la justice et des médias
24	Arrestations d'opposants
25	Appel à la « pureté » ou au « redressement moral »
26	Déportations, élimination des opposants

OBSERVE, ALERTE, RÉSISTE.
Le fascisme commence toujours petit.

UCKS.FR

« PRENEZ SOIN DE VOUS » ou plutôt « PRENEZ SUR VOUS »

Après les injonctions au bonheur portées par les « Chief Happiness Officer » qui consistaient souvent à proposer une corbeille de fruits par semaine ou à installer un baby-foot dans les agences, voici le tour de la santé mentale, nouveau hochet agité entre autres par une start-up française, TEALE, créée par ... des médecins, le ministère de la Santé ? Non, par 2 diplômé.es d'école de commerce ...



(Dessin : Marc Dubuisson)

TEALE, choisie par Inetum, propose de s'occuper de notre santé mentale car : « **La Santé Mentale est devenue un enjeu RH majeur pour les entreprises en raison de son impact direct sur la productivité, l'engagement et la rétention des talents. Le stress, l'anxiété et le burn-out sont des causes croissantes d'absentéisme et de turnover, affectant la performance globale des organisations** ».

Voilà ce qu'ils vendent aux entreprises sous couvert de santé mentale : **améliorer la productivité et la performance**.

Quelles solutions proposées pour endiguer le stress, l'anxiété, le burn-out, la souffrance au travail ? De vraies formations, un accompagnement, un suivi des managers ? Des méthodes managériales qui respectent l'humain et la condition humaine ?

Non, des ateliers sur le sommeil, « Sommeil - 5 astuces pour en finir avec les insomnies ».

Parle-t'on de stress au travail dans cet atelier ?

Dans la présentation vidéo d'une heure par une Docteure en psychologie spécialiste du sommeil, le mot travail ne ressort qu'une seule fois : lorsqu'est abordée l'insomnie transitoire, de moins de 3 mois, qui arrive, d'après l'interlocutrice, en réaction à quelque chose. Et de citer en exemples « un changement d'heure, un stress au travail, un changement de saison ... ». **Mettre sur le même plan un changement d'heure et un stress au travail, sont-ils sérieux ?**

Le reste de l'intervention consiste en une présentation des cycles du sommeil et autres conseils pour faciliter l'endormissement, cent fois entendus.

L'employeur a l'obligation d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salarié.es.

Que fait Inetum pour répondre à cette obligation ?

Pour rappel l'enquête Solidaires Inetum lancée pour les NAO 2026 mettait en lumière de graves troubles des salarié.es ayant répondu au questionnaire :

- 85 % se déclarent stressé.e.s par le travail (82 % en 2024)
- 57 % avoir des difficultés à dormir à cause du travail (54 % en 2024)
- 40 % avoir la boule au ventre à cause du travail (34 % en 2024)
- 18 % prendre des médicaments à cause du travail (13 % en 2024)

Inetum s'occupe de nos nuits, Inetum s'occupe de notre sommeil. Des conséquences mais pas des causes. Cela permet de délivrer un message : vous êtes responsable, la solution est dans votre camp, la solution est individuelle. D'ailleurs le mail pour nous inciter à participer à ce type de bouffonnerie se termine par « Prenez soin de vous ».

C'est beau, ça ne mange pas de pain et à vous de prendre soin de vous et surtout de prendre sur vous.



Inetum
Solidaires
 Union Syndicale Solidaires
Informatique

**Rejoignez nous dans nos combats,
 soutenez nos actions !
 Adhérez à Solidaires Informatique :**



Vos interlocuteurs·rices au sein de l'UES Inetum

DSC FRANCE

Vincent Bracchetti
 06.70.49.84.93
 Franck Auger (adjoint)
 06.99.91.88.33

NORD

Guillaume Mahelle (DS)
 07.77.39.30.46
 Olivier Lefrancq (DS)
 06.19.87.58.97
 Régis Schafran (DS)
 06.52.06.49.98

OUEST

Anne Oury (DS)
 06.30.49.67.67
 Sylvia Caron (DS)
 06.24.01.26.60
 Christophe Baudry (DS)
 06.88.60.75.20
 Sonia Torki (RS)

ILE-DE-FRANCE

Murielle Torres Rivas (RS)
 06.83.63.28.20
 Julien Schiavo (RSS)
 07.66.71.77.84

EST

Christophe Schmeltzer (DS)
 06.32.19.07.53
 Hugues Dailliez (RS)

**Retrouvez l'intégralité
 de nos communica-
 tions mensuelles sur le
 site de Solidaires
 Informatique Inetum :**



SUD-OUEST

Jean-Philippe Calvel (DS)
 06.83.44.63.12
 Laurent Larrieu (DS)
 06.74.20.34.46

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Marc Aubertin (DS)
 06.70.40.47.88
 Franck Poulard (CSE)

MÉDITERRANÉE

Laure Netz (DS)
 06.09.34.78.20
 Véronique Dardonville (DS)